



Psychologie légale et psychiatrie forensique

Certificate of Advanced Studies (CAS)
Mars 2016 à juin 2018

Diploma of Advanced Studies (DAS)
Mars 2016 à septembre 2019

Public cible

- Psychiatres
- Psychologues

Certificate of Advanced Studies (CAS) en *Psychologie légale et psychiatrie forensique*

- 10 modules répartis en 19 jours d'enseignement les vendredis et samedis
- Supervisions, interventions, congrès, séminaires, conférences
- 2 spécialisations à choix :
 - a) Spécialisation Adultes
 - b) Spécialisation Enfants

Diploma of Advanced Studies (DAS) en *Psychologie légale et psychiatrie forensique*

- 20 modules répartis en 39 jours d'enseignement les vendredis et samedis
- Supervisions, interventions, congrès, séminaires, conférences
- Cours complet comprenant le suivi des spécialisations Adultes et Enfants
- Travail de mémoire

Organisation

- Faculté de biologie et de médecine (FBM), Université de Lausanne (UNIL)
- Institut de psychiatrie légale (IPL), DP-CHUV, Lausanne
- Service de médecine et psychiatrie pénitentiaires (SMPP), DP-CHUV, Lausanne

Enjeux

La psychologie légale et la psychiatrie forensique se situent à l'interface des sciences du psychisme et du droit. Face à une complexification des besoins, les intervenants des mondes judiciaire et pénitentiaire doivent pouvoir s'appuyer sur des compétences de plus en plus approfondies, émanant d'experts spécialisés, reconnus et capables de travailler au sein d'équipes multidisciplinaires.

Le *Certificate of Advanced Studies* ainsi que le *Diploma of Advanced Studies* en *Psychologie légale et psychiatrie forensique* peuvent mener à une pratique certifiée et indépendante d'expertises judiciaires et de thérapies forensiques, que ce soit en droit pénal, civil et administratif. Pour se rapprocher au plus près de la réalité, les deux programmes s'inscrivent dans une approche interdisciplinaire.

Ces deux formations sont conformes aux apprentissages théoriques requis en vue de l'obtention des titres de *Spécialiste en psychologie légale* et de *Formation approfondie en psychiatrie forensique* octroyés par la Fédération des médecins suisses (FMH), la Société Suisse de Psychiatrie Forensique (SSPF), la Fédération Suisse des Psychologues (FSP) et la Société Suisse de Psychologie Légale (SSPL).

Certificate of Advanced Studies (CAS) en Psychologie légale et psychiatrie forensique

Objectifs du CAS

- Acquérir les connaissances, aptitudes professionnelles, expériences pratiques, règles éthiques et déontologiques qui sont indispensables à l'exercice de la psychologie légale et de la psychiatrie forensique
- En droit pénal, civil et administratif (en particulier en droit des assurances), être capable de mener des expertises et thérapies d'enfants et adolescents, ou d'adultes (selon spécialisation)
- Pour les psychiatres, remplir les exigences théoriques minimales pour pouvoir déposer auprès de la FMH/SSPF une demande de titre de formation approfondie en *Psychiatrie et psychothérapie forensique* ou *Psychiatrie et psychothérapie forensique pour enfants et adolescents* (selon spécialisation)

Cursus du CAS

- Programme se déroulant sur approx. 2 ans et demi
- 19 jours d'enseignement (152 h) répartis en 10 modules
- Rapports d'expertise et de thérapie, supervisions et interventions relatives à des expertises et prises en charge thérapeutiques (~ 300 h à répartir sur la durée de la formation)
- Participation à des congrès, séminaires ou conférences agréés par le Comité de formation, publication d'articles (~ 40 h à répartir sur la durée de la formation)
- Evaluation des connaissances : épreuve écrite et examen oral sur une étude de cas (en fin de formation)

Année 1	Modules 1.1 + 1.2 : Cadre légal, institution et procédures
	Module 1.3 + 1.4 : Questions éthiques et pluridisciplinarité
	Module 1.5 : Approches expertales et thérapeutiques
Année 2	Module 2.1 : Spécificités psychologiques et psychopathologiques des auteurs d'infractions
	Module 2.2 : Approches évaluatives
	Module 2.3 : Expertise et prises en charges - Notions centrales
	Spécialisation Adultes¹ OU Spécialisation Enfants/Adolescents¹
	Module 2.4-A : Expertises psychiatriques
	Module 2.4-E : Expertises familiales
	Module 2.5-A : Thérapies forensiques
	Module 2.5-E : Expertises de crédibilité

Axe pratique
(rapports d'expertises et de thérapie, supervisions, interventions, séminaires, congrès, etc)

¹ Les participants CAS choisissent l'une des deux spécialisations proposées (Adultes ou Enfants/Adolescents).

Titre obtenu

- **Certificate of Advanced Studies en Psychologie légale et psychiatrie forensique**, avec :
 - Spécialisation Enfants et adolescents ou
 - Spécialisation Adultes
- Obtention de 26 crédits ECTS pour les participants ayant suivi l'ensemble du programme et satisfait à ses exigences

Reconnaissance du titre

Le CAS est conforme aux apprentissages théoriques requis par :

- la Fédération des médecins suisses (FMH)
- la Société Suisse de Psychiatrie Forensique (SSPF)

Informations pratiques du CAS

- **Quand** : 19 jours de cours répartis sur des vendredis et samedis entre mars 2016 et juin 2018. Les dates exactes seront communiquées ultérieurement.
- **Où** : la formation se déroule dans des institutions psychiatriques de Suisse romande.
- **Finance d'inscription (CAS) : CHF 9500.-***
Ce montant couvre l'enseignement théorique, les interventions et l'évaluation des connaissances. Les supervisions (env. 25 h pour les expertises et rapports de thérapie), ainsi que les congrès, séminaires et colloques de l'axe pratique (env. 40h) sont à la charge du candidat.

* Le paiement peut être effectué en trois tranches.

Diploma of Advanced Studies (DAS) en Psychologie légale et psychiatrie forensique

Objectifs du DAS

En plus des objectifs du CAS, le DAS vise à :

- Approfondir les connaissances et les pratiques dans les domaines :
 - de l'utilisation des outils d'analyse de la dangerosité, autant dans le cadre de l'évaluation que dans les pratiques thérapeutiques institutionnelles
 - de la prise en charge thérapeutique au long cours des patients sous mesure, en milieu fermé et en ambulatoire
 - de l'évaluation expertale des situations familiales
 - des prises en charge thérapeutiques des victimes
- Disposer des éléments méthodologiques permettant l'élaboration et le développement de projets de recherche
- Pour les psychologues, remplir les exigences théoriques minimales pour pouvoir déposer auprès de la FSP/SSPL une demande de titre de *Spécialiste en psychologie légale*

Cursus du DAS

- Programme se déroulant sur approx. 3 ans et demi
- 39 jours d'enseignement (312 h) répartis en 20 modules
- Rapports d'expertise et de thérapie, supervisions et interventions relatives à des expertises et prises en charge thérapeutiques (~ 300 h à répartir sur la durée de la formation)
- Participation à des congrès, séminaires ou conférences agréés par le Comité de formation, publication d'articles (~ 40 h à répartir sur la durée de la formation)
- Evaluation des connaissances : épreuve écrite et examen oral sur une étude de cas (en fin de formation)
- Rédaction et soutenance d'un travail de diplôme à la fin de la formation (~ 210 h)

Année 1	Modules 1.1 à 1.5 : Même programme que le CAS
	Module 1.6 : Approches sociale et historique
	Module 1.7 : Approche criminologique
Année 2	Modules 2.1 à 2.3 : Même programme que le CAS
	Spécialisation Adultes² ET Spécialisation Enfants/Adolescents²
	Modules 2.4-A et 2.5-A : Idem CAS
	Modules 2.4-E et 2.5-E : Idem CAS
Année 3	Module 3.1 : Approches évaluatives en psychocriminologie
	Module 3.2 : Situations d'expertises familiales
	Module 3.3 : Place des outils d'évaluation
	Module 3.4 : Approches institutionnelles en milieu de contrainte
	Module 3.5 : Prises en charge thérapeutiques des victimes
	Module 3.6 : Méthodologie de la recherche en psychologie et psychiatrie légale

Axe pratique et travail de diplôme
(rapports d'expertises et de thérapie, supervisions, interventions, séminaires, congrès, etc)

² Les participants DAS suivent les deux spécialisations (Adultes et Enfants/Adolescents).

Titre obtenu

- **Diploma of Advanced Studies en Psychologie légale et psychiatrie forensique** (Enfants, adolescents et Adultes)
- Obtention de 50 crédits ECTS pour les participants ayant suivi l'ensemble du programme et satisfait à ses exigences

Reconnaissance du titre

Le DAS est conforme aux apprentissages théoriques requis par :

- la Fédération des médecins suisses (FMH)
- la Société Suisse de Psychiatrie Forensique (SSPF)
- la Fédération Suisse des Psychologues (FSP)
- la Société Suisse de Psychologie Légale (SSPL)

Informations pratiques du DAS

- **Quand** : 39 jours de cours répartis sur des vendredis et samedis entre mars 2016 et septembre 2019. Les dates exactes seront communiquées ultérieurement.
- **Où** : la formation se déroule dans des institutions psychiatriques de Suisse romande.
- **Finance d'inscription (DAS) : CHF 13000.-***
Ce montant couvre l'enseignement théorique, les interventions, la supervision du travail de mémoire et l'évaluation des connaissances. Les supervisions (env. 25 h pour les expertises et rapports de thérapie), ainsi que les congrès, séminaires et colloques de l'axe pratique (env. 40h) sont à la charge du candidat.

* Le paiement peut être effectué en trois tranches.



Directeurs académiques

- **Prof. Jacques Gasser**, médecin-chef de l'IPL, chef du DP-CHUV, FBM UNIL
- **Prof. Bruno Gravier**, médecin-chef du SMPP, DP-CHUV, FBM UNIL

Comité directeur

Les deux directeurs académiques (dont un en qualité de président) / **Karim Boubaker**, médecin cantonal vaudois / **Eric Cottier**, procureur général vaudois / **Philippe Delacrausaz**, psychiatre FMH, Président SSPF / **Prof. Stephan Eliez**, Faculté de médecine, UNIGE, directeur général de l'OMP du DIP / **Jean Fonjallaz**, juge fédéral / **Prof. Patrice Mangin**, Faculté de médecine, UNIGE et FBM UNIL, directeur du CURML / **Leena Hässig Ramming**, lic. phil., Présidente SSPL / **Prof. Nicolas Queloz**, Faculté de droit, UNIFR / **Prof. Olivier Ribaux**, directeur de l'Ecole des sciences criminelles, UNIL / **Prof. Pascal Roman**, Institut de Psychologie (IP), UNIL / **Prof. Hans Wolff**, interniste FMH, SMPP-HUG

Comité de formation

Les deux directeurs académiques (dont un en qualité de président) / **Didier Delessert**, psychiatre FMH, Valais (SMP-CHVR) / **Eric Francescotti**, psychologue FSP, Vaud (IPL, DP-CHUV) / **Thomas Freytag**, chef d'office de la privation de liberté et des mesures d'encadrement, Berne / **Rigobert Hervais Kamdem**, psychiatre FMH, Fribourg (RFSM) / **Patrick Heller**, psychiatre FMH, Genève (SMPP-HUG) / **Manon Jendly**, MER, Lausanne (FDSC, UNIL) / **Valérie Moulin**, MCU, Vaud (IPL, DP-CHUV) / **Michael Renk**, pédopsychiatre FMH, Neuchâtel / **Mireille Reymond**, juge TM, Vaud / **Diane Golay**, Spéc. en Psychothérapie et Psychologie Légale FSP, Genève (SMPP-HUG) / **Mireille Stigler**, psychologue FSP (SMPP-DP-CHUV) / **Marina Walter**, pédopsychiatre FMH, Genève (CURML, HUG)

Intervenants

Psychiatres, psychologues, criminologues, magistrats, juristes, historiens et autres spécialistes des domaines concernés

Approche pédagogique

- Equilibre entre approches théoriques et mise en pratique personnelle
- Mise en avant de l'interdisciplinarité
- Visites d'institutions

Psychologie légale et psychiatrie forensique

Inscrivez-vous sur www.formation-continue-unil-epfl.ch

Conditions d'inscription

- Pour les psychiatres : avoir un titre FMH en *Psychiatrie et psychothérapie* (adultes, enfants et adolescents ou en cours de spécialisation) et une pratique clinique en psychiatrie et psychothérapie d'au moins 3 ans
- Pour les psychologues : avoir un *Master* et une expérience significative dans le domaine concerné

Inscription

Admission sur dossier auprès de la Formation Continue UNIL-EPFL. Joindre au bulletin d'inscription une lettre de motivation, un CV, les copies de vos attestations professionnelles et diplômes, ainsi que les coordonnées complètes d'une personne de référence.

Si la formation se fait sur le temps de travail, le candidat joindra à son dossier un accord signé de son employeur.

Délai d'inscription

10 décembre 2015

Renseignements

Flor Lora

Coordinatrice de la formation
Flor.Lora@chuv.ch



Collaborations

- Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique, Université de Lausanne (UNIL)
- Société Suisse de Psychiatrie Forensique (SSPF)
- Centre Universitaire Romand de Médecine Légale (CURML), Genève et Lausanne
- Service de médecine et psychiatrie pénitentiaires (SMPP), HUG, Genève
- Réseau Fribourgeois de Santé Mentale (RFSM)
- Fédération Suisse des Psychologues (FSP)
- Société Suisse de Psychologie Légale (SSPL)
- Institut de Psychologie (IP), Faculté des sciences sociales et politiques, Université de Lausanne (UNIL)

